MA VILLE MACON

N° 55
Février 2015

/GRAND FORMAT/

À MÂCON, UNE MOBILITÉ PACIFIÉE

MACON
L'ÉNERGIE POUR VOUS, AVEC VOUS !

/COURRIER DES LECTEURS/

JDC

Bruno : « mon fils a eu 16 ans et je crois qu'il doit se faire recenser pour effectuer les journées de la défense. Comment faire ? »

Effectivement, comme tous les jeunes – filles et garçons - qui fêtent leur 16e anniversaire, votre fils dispose de trois mois pour se faire recenser spontanément auprès de la mairie de votre domicile (voir démarche ci-dessous) pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut savoir que seulement 50 % des jeunes sont recensés ainsi. Passé ce premier délai, le jeune a jusqu'à ses 25 ans pour « se rattraper ». Cela se fait souvent à l'occasion de démarches pour un examen, ou lors de l'inscription à l'auto-école, parce que le/la jeune y est contraint(e).
Mais le plus simple reste de se présenter à la mairie. Voici un « mode d'emploi » des JDC :

« Votre fils, ou votre fille, aura bientôt 16 ans ?
Il/elle a l'obligation de se faire recenser dans un délai de 3 mois suivant le jour anniversaire de ses 16 ans.

Où ?
À la mairie du domicile.

Pour ?
Participer à la Journée défense et citoyenneté et obtenir ainsi l'attestation de recensement, document obligatoire et indispensable pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée (à partir des 16 ans).

Et aussi
La participation à la Journée défense et citoyenneté permet l'inscription d'office sur les listes électorales (à l'âge de 18 ans) en liaison avec l'Insee et les mairies.
Renseignements auprès de l'unité réglementation de la Ville de Mâcon au 03 85 39 71 62 et sur le site de la défense nationale : www.defense.gouv.fr/jdc

À Mâcon, les JDC ont lieu au sein du Mémorial citoyen, au château du Grand-Four

> OFFRES D'EMPLOI

Retrouvez toutes les offres d'emploi de la Ville sur :

macon.fr

Vous avez une question à nous poser ?

Par courrier
Hôtel de Ville - Quai Lamartine
71018 Mâcon Cedex

Par Internet
communication@ville-macon.fr
macon.fr

/SOMMAIRE/ Février 2015

n°55...

/ÉDITO/p. 4
« Notre démocratie est bel et bien vivante »

/TEMPS FORTS/p. 5
Un mois d'actu en images

/GRAND FORMAT/p. 8
À Mâcon, une mobilité pacifiée

/AU JOUR LE JOUR/p. 14
> PROTÉGER
La citoyenneté mise en lumière aux Blanchettes
La Ville finance les formations aux premiers secours
> ANIMER
Pendant les vacances, les centres de loisirs accueillent vos enfants
Animations seniors : tout le programme le 12 février
> DÉVELOPPER
On connaît les futurs commerces des Halles Saint-Pierre
> ÉLECTIONS
Tout savoir sur les élections départementales des 22 et 29 mars
> EMBELLIR
Nouvel acte de rénovation urbaine
L'OPAH fait reculer l'habitat indigne

/TRIBUNE/p. 22
Expression des groupes politiques

/EN VILLE LE GUIDE/p. 23
Calogero au Spot le 3 février
13 février, sportifs, dirigeants et éducateurs récompensés

MA VILLE MACON
Hôtel de Ville - Quai Lamartine
71018 Mâcon Cedex
Tél. : 03 85 39 71 00
Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur : macon.fr

Directeur de publication : **Yoann Charlot**
Responsable service communication : **Pauline Dessertine**
Rédacteur en chef : **David Besson**
Crédit images : **Ville de Mâcon : C. Joly + K. Negrello + D. Cresson / A. De Almeida / M. Pelletier / JSL / Mâcon infos / Thinkstock.com / Tous documents D.R.**
Conception : **Service Communication Ville de Mâcon**
Impression : **Imprimerie Moderne de l'Est**
Impression certifiée " Imprim' Vert " sur papier éco-labellisé avec encres végétales.
IMPRIM'VERT
FSC MIXTE FSC® C016827

/ÉDITO/

Au mois de janvier, ce sont plusieurs millions de Français qui, dans tout le pays, ont témoigné de façon digne leur attachement aux valeurs de la République en montrant leur refus du terrorisme et de la barbarie. À Paris comme à Mâcon, cette présence massive a témoigné de la vitalité de notre pays et de son attachement à ses valeurs : liberté d'expression, refus de la xénophobie et de l'antisémitisme, respect de l'ordre et de la sécurité. C'est là le plus bel hommage que l'on pouvait rendre aux journalistes, aux policiers ou aux victimes de l'hyper casher tombés sous les balles de ces nouveaux barbares que sont les terroristes. Il y a là la plus belle manifestation qui soit de notre unité nationale et la plus belle preuve que notre démocratie est bel et bien vivante. Nous devons continuer à faire vivre cette flamme et ne jamais baisser les bras.

“ Notre démocratie est bel et bien vivante ”

La vie démocratique c'est aussi, bien sûr, la nécessité d'un débat contradictoire, d'un nécessaire affrontement dans le respect de projets politiques. Dans quelques semaines, les Mâconnais seront appelés à élire leurs conseillers départementaux. Cela est important à double titre : d'une part, parce que le Département a des compétences et des prérogatives qui influent directement sur la vie quotidienne de nos concitoyens, d'autre part, parce que c'est une nouvelle occasion d'exercer son droit citoyen en participant au scrutin. Je voudrais donc vous inviter, quel que soit votre vote, quel que soit votre choix, quelle que soit votre opinion, à participer à ce scrutin car il est une nouvelle occasion de démontrer notre attachement à notre République, notre démocratie.

Le droit de vote a été obtenu dans notre pays après de longues luttes. Les habitants de nombre de pays de par le monde n'ont pas la chance de pouvoir faire entendre leur voix lors d'élections libres et je pense que, plus que jamais, en ces temps troublés, nous nous devons d'exercer notre droit de vote pour montrer, là aussi, la vitalité de notre démocratie.

Jean-Patrick Courtois
Sénateur-Maire

Jean Patrick Courtois

/TEMPS FORTS/ Un mois d'actus en images

Le 11 janvier 2015, à Mâcon comme partout en France, des foules immenses se sont levées pour dire leur horreur des actes terroristes commis quelques jours plus tôt. Pour dire, aussi, leur attachement aux valeurs républicaines et à cette liberté d'expression que certains ont tenté, en vain, de faire taire. Ils étaient 15 000 Charlie à Mâcon.

Déjà, les jours précédents, de nombreux rassemblements spontanés avaient réuni des lycéens, des citoyens ou des personnels municipaux, venus se recueillir à la mémoire des victimes tombées sous les balles des terroristes.

Des pires tragédies naissent parfois des raisons d'espérer.

NOUS SOMMES CHARLIE

> VŒUX

Que ce soit devant les représentants du monde associatif ou ceux du monde économique (cf. photos), Jean-Patrick Courtois a présenté ses vœux de réussite pour l'année qui débute à ces forces vives qui sont à *« l'origine du dynamisme de Mâcon »*. L'occasion de rappeler les nombreuses réalisations de la Ville en 2014 : nouveau skatepark, inauguration du Crescent, d'une quatrième salle au Pavillon et d'entrevoir les projets de 2015 comme l'ouverture des futures Halles Saint-Pierre, le projet de nouvelle opération ANRU...

Dans une volonté *« de transparence »*, le premier édile a également évoqué *« les baisses de dotations financières de l'État qui vont obliger les collectivités locales à faire des arbitrages à l'avenir »*. Néanmoins, le Sénateur-Maire a assuré aux associations que *« la qualité de notre gestion permet de continuer à vous apporter notre aide dans les mêmes volumes en 2015 qu'en 2014 »*. Les projets sont là, la volonté aussi !

> TABLES EN FÊTE

Petit souvenir de Contes et Lumières : l'exposition « Tables en fête » a accueilli 5 600 visiteurs entre le 12 et le 31 décembre dans le grand salon de l'hôtel de ville. Cette année, dix commerces mâconnais ont participé : Florissim, SMCA à la française, Botanic, Les jolies choses, Sève, O'Temps, Marie Papillon, Les arts en cuisine, Place aux fleurs et Saint-Éloi.

> PATINOIRE

Avec près de 8 000 entrées, le millésime 2014-2015 de la patinoire sur l'esplanade Lamartine a été un succès. Notez que, du 21 février au 8 mars, la patinoire est installée à Marbé, pour jouer les prolongations.

> SALON DU MARIAGE

Après les fêtes, le Salon du mariage, c'est l'occasion de rester dans l'ambiance en préparant son mariage ou un anniversaire. Le plus : des défilés de mode qui donnent « hâte d'y être ».

> PERMANENCES

Les toutes dernières heures de 2014 n'étaient pas aux cotillons pour les services d'astreinte : policiers, sapeurs-pompiers, ou encore l'Accueil des Charmilles ont reçu la visite des élus venus partager ce réveillon particulier.

/GRAND FORMAT/

- **Le contexte :** : le 10 mars prochain, les navettes gratuites vont faire leur grand retour dans le centre-ville de Mâcon, cinq ans après leur suppression. Un pas supplémentaire pour doter la ville-centre d'une circulation apaisée.
- **Les enjeux :** à Mâcon, l'objectif est de favoriser une cohabitation harmonieuse entre piétons, cyclistes, utilisateurs des transports en commun et automobilistes.
- **Ce qu'il faut retenir :** de nombreux aménagements décidés ces dernières années ont permis de pacifier la circulation et l'accès au centre-ville de Mâcon.

À Mâcon, une mobilité pacifiée

CCAS : UN MINIBUS POUR VOS DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

Le CCAS de la Ville de Mâcon organise un service de transport accompagné, collectif et individuel, pour se rendre à des rendez-vous médicaux, visiter des malades, sa famille, ou à des rendez-vous administratifs, à une activité de loisir… Ce service s'adresse aux personnes âgées isolées ou handicapées qui rencontrent des difficultés pour se déplacer. Il faut être âgé de 60 ans ou plus et être retraité ou bien en situation de handicap, sans condition d'âge. Il faut être domicilié à Mâcon ou dans les communes associées. Le coût est modique : 1,50 € pour tous les transports effectués sur Mâcon et les communes associées.
Deux agents de convivialité accompagnent la (ou les) personne(s) depuis son (leur) domicile jusqu'à la destination choisie, (les) l'aident à monter et descendre du véhicule, s'installer, porter des provisions… Pour accéder à ce service, une inscription préalable est obligatoire au moins 48 heures à l'avance.
Contact CCAS : N° Vert 0 800 881 409 (appel gratuit).

Attendu par de nombreux Mâconnais, le retour de la navette gratuite de centre-ville n'est pas un gadget : pratique et rapide, elle permet aux usagers de Tréma de rejoindre rapidement n'importe quel point du centre. Sa nature différente des lignes de bus « classiques », qui assurent essentiellement des liaisons périphérie-centre, lui permet également de s'inscrire dans un programme global de pacification des circulations en centre-ville, grâce à la réduction de la présence automobile. La navette gratuite, en desservant les parkings de proche périphérie (Monnier, Lamartine…) où l'on pourra garer son véhicule, va contribuer à ce mouvement global encouragé par de nombreuses mesures concrètes prises ces dernières années.

PACIFIER LA CIRCULATION DANS LE CENTRE

En 2010, la création d'un nouveau plan de circulation a permis de fluidifier le « tour » du centre-ville, entre la place Gardon et Saint-Clément, où les feux ont disparu, remplacés notamment par des ronds-points (où nous sommes tous invités à respecter notre voie et à user correctement du clignotant, à gauche lorsque l'on reste sur l'anneau, à droite lorsque l'on veut sortir). En octobre 2011, la zone « 30 » était étendue à l'ensemble du centre-ville, alors qu'était créée une

zone de rencontre dans l'hyper-centre. Vitesse limitée à 20 km/h pour les voitures, piétons et cyclistes prioritaires sur l'ensemble de la chaussée (sans aménagement particulier) ont permis de libérer l'espace entre la place Carnot et le plateau de la Baille et d'apaiser la cohabitation entre les modes de transports.

TRÉMA : 3 MILLIONS DE VOYAGES EN 2014

Autre vecteur favorisant la baisse de la circulation automobile – et des émissions de gaz d'échappement – un réseau de bus adapté aux besoins des Mâconnais. Depuis 2009, année qui a vu l'entreprise Car Postal prendre la gestion du réseau Tréma, la fréquentation des bus a augmenté de 20 % pour atteindre 3 millions de voyages en 2014.
Avec un point fort : un « tronçon central » entre l'avenue Charles-de-Gaulle et la rue de l'Europe, fréquenté par plusieurs lignes (A, C, D et G) avec une fréquence moyenne de 12 minutes, qui augmente aux heures de pointe. Autant d'options pour voyager rapidement, notamment pour les déplacements domicile-travail. On sait en effet que l'une des clés de la réussite des alternatives à la voiture réside dans leur capacité à assurer les transports jusqu'au lieu de travail.
Pour y répondre, Tréma a également créé un transport à la demande à l'amplitude très large ; de 5 h à 7 h le matin et de 19 h 30 à 21 h le soir (du lundi au samedi) pour desservir les zones industrielles et commerciales et les points d'arrêt du réseau urbain lorsque les lignes régulières ne fonctionnent pas. Il enregistre 5 000 voyages chaque année.
À Mâcon, chaque mode de déplacement a donc bénéficié d'améliorations notables. Retrouvez l'essentiel dans les pages qui suivent. ■

* SITUM : Syndicat intercommunal des transports urbains du Mâconnais – Val de Saône

GRATUITÉ

La navette de centre-ville est-elle le seul service Tréma gratuit ?

Non, le samedi jusqu'à 12 h 30, l'ensemble du réseau est gratuit, sans présentation de titre.

10 MARS : VOS NAVETTES GRATUITES ROULENT À NOUVEAU

Dès le 10 mars, une navette de centre-ville circulera à nouveau entre Saint-Clément, au sud, et le multiplexe Cinémarivaux, au nord. À disposition des Mâconnais, « Tréma navette » ambitionne également d'encourager l'usage des parkings de périphérie pour les gens de l'extérieur.

Le lundi 9 mars 2015 restera comme un moment fort pour les Mâconnais et pour l'équipe municipale. Cette dernière s'était en effet engagée à rétablir la navette gratuite de centre-ville lors des élections municipales de mars 2014, suite à sa suppression en 2009 par la précédente équipe dirigeante du SITUM (Syndicat intercommunal des transports urbains du Mâconnais – Val de Saône). Ce sera chose faite, dès le 10 mars prochain, un an plus tard. Le temps d'installer les nouveaux dirigeants au SITUM et d'étudier précisément les contours de ce nouveau service.

FLUIDITÉ, RAPIDITÉ, GRATUITÉ

Car cette nouvelle navette n'est pas un « Transpark 2 ». « *Transpark desservait les rues du centre,* explique le président du syndicat, Georges Lascroux. *Tréma navette permet aux Mâconnais de rejoindre les services extérieurs, comme le multiplexe ou la piscine, et aux gens qui viennent à Mâcon de stationner leur voiture dans un parking de périphérie pour rejoindre le centre ».* Avec l'objectif de faire diminuer le trafic routier au centre.
Pour y parvenir, Tréma navette effectuera une rotation en 25 minutes et desservira 13 arrêts, dont 5 spécialement créés.

Témoignages

Georges Dutruge,
68 ans, habitant du Grand-Four

« Depuis des années je me déplace dans Mâcon en bus. Cette mesure est très positive pour les habitants de Saint-Clément et du centre. La gratuité incitera sûrement les gens à se garer dans les parkings extérieurs. Ça ne pourra qu'apporter de l'activité aux commerçants du cœur de la ville. En revanche, des navettes pour se rendre le soir au théâtre, au Spot ou au cinéma, ce serait super ! »

Pascal Contassot,
47 ans, habitant du centre-ville

« Je trouve qu'instaurer à nouveau des navettes gratuites, c'est particulièrement bien pour les personnes âgées. Il faut les voir galérer avec leur caddy le samedi pour se rendre au marché. Elles se débrouillent comme elles peuvent ! »

Ettoumi Abdelilah,
18 ans, habitant des Saugeraies

« Je suis à l'école et en stage dans les entreprises en même temps. J'utilise tous les jours les bus de Mâcon. Cela me coûte beaucoup d'argent. Qu'une navette soit gratuite, je le trouve très bien, même si je serai obligé de continuer à utiliser le réseau existant. Ce sera toujours une économie supplémentaire pour moi. »

L'éclairage de l'élu

« Le rétablissement de la navette gratuite était une promesse de campagne car c'était avant tout une demande forte des habitants depuis la suppression de Transpark. Tréma navette n'est cependant pas un nouveau Transpark et n'est pas en concurrence avec les lignes de bus classiques, c'est une offre complémentaire aux services existants. C'est à la fois un moyen de desservir les équipements excentrés pour les Mâconnais et, en même temps, l'occasion d'amener les gens de l'extérieur au centre-ville après qu'ils ont déposé leurs véhicules dans les parkings de périphérie.

GUIDE PRATIQUE
TRÉMA NAVETTE

> Quel parcours ?
Départ place Saint-Clément, puis rue de Lyon, rue de l'Europe, rue Bigonnet, rue Victor-Hugo, cours Moreau, place Gardon, rue de Paris, rue Michel-Debré, quai Jean-Jaurès, avenue Édouard-Herriot, rue de l'Europe, rue Bigonnet, Saint-Clément.

> Quel matériel ?
Un minibus de 18 à 23 places.

> Quelle fréquence ?
Un bus toutes les 25 minutes.

> Quand circule la navette ?
Du mardi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30.

> Quels parkings publics sont desservis ?
Le parking Saint-Clément, le parking de la rue de l'Héritan*, le parking du centre*, le parking Monnier, le parking de l'esplanade en surface* et souterrain*, le parking Rambuteau*.
* payant

> Quels équipements sont desservis ?
La gare Mâcon-Ville, la Poste de la rue Victor-Hugo, les salles du Pavillon, l'Hôtel-Dieu, Supinfo, le tribunal de grande instance, l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ex-IUFM), le multiplexe Cinémarivaux, la piscine communautaire, Pôle emploi, la Préfecture, l'esplanade Lamartine, l'Hôtel de ville, l'office de tourisme, la médiathèque (liste non exhaustive).

Avec ses treize arrêts, Tréma navette dessert le tour du centre-ville en 25 minutes

DÉPLACEMENTS DOUX, BIENTÔT DU NOUVEAU

Mâcon compte 30 kilomètres d'itinéraires cyclables réalisés depuis l'adoption en 2007 du SDDD. Derrière cet acronyme se dévoile le Schéma directeur de déplacements doux qui organise un véritable maillage de liaisons cyclables à travers le territoire communal. Par exemple, sur l'axe nord-sud, le long de la Voie bleue, très empruntée par les Mâconnais aux beaux jours, ou encore par le parcours Maréchal-Juin, rue des Épinoches, rue Victor-Hugo, rue Bigonnet, pour ensuite rejoindre la voie Verte à Charnay. Ces dernières années, les axes transversaux ont également été privilégiés, comme celui qui permet de rejoindre le centre depuis l'hôpital des Chanaux, ou encore la liaison entre Bioux et le boulevard des 9 Clés.
Ce schéma dessert les centres de vie (bâtiments sportifs et culturels, les lycées et collèges, les parkings et services de santé) dans un rayon de moins de 300 m.
Pour l'avenir, la Ville va compléter son réseau notamment en reliant entre eux les tronçons existants et développer de nouvelles voies cyclables. Mais aussi en informant l'usager. Une étude de jalonnement est actuellement menée pour installer une panneautique adaptée aux cyclistes, avec la direction et la distance pour rejoindre les grands équipements. Dans l'hypercentre, des panneaux indiqueraient direction et temps de parcours pour les piétons. Dans les deux cas, la Ville veut assurer une cohérence globale des déplacements doux et guider les usagers dans la continuité des itinéraires.

En chiffres

3,6 km de voies situées en zone de rencontre
30 km d'itinéraires cyclables
330 arceaux vélos implantés sur la commune

Témoignage

Nadine Chambre,
de l'association « Mâcon vélo en ville »

« Notre association, forte de 55 adhérents, veut promouvoir l'usage du vélo en ville, en conseillant les décideurs dans l'installation d'équipements adaptés et en organisant des initiations au vélo, des « vélo écoles » au printemps et à l'automne. Les avantages du vélo en ville sont multiples. Il est plus pratique et plus rapide pour des trajets de moins de 5 km. Il est économique : on ne paie pas d'essence, pas d'entretien ni de stationnement et je pense qu'il peut être très utile aux familles qui ont des problèmes de mobilité. Par ailleurs, il est bon pour la santé, sans être sportif à proprement parler. Enfin, son usage tombe sous le sens en matière écologique. On constate souvent que la part modale du vélo dans les déplacements augmente lorsque des équipements adaptés sont aménagés. C'est le cas à Mâcon où l'évolution est évidente, même si, on le sait, il reste notamment à compléter les tronçons séparés. Les zones de rencontres en centre-ville sont très utiles, elles apaisent la circulation et rendent l'environnement urbain plus silencieux et agréable. Nous attendons avec impatience le jalonnement des itinéraires cyclables pour mieux utiliser et connaître le réseau. Enfin, j'ajouterai que le vélo est un vrai moyen de transport, il faut que les automobilistes en prennent conscience. »

Contact : www.maconvelo.fr ou m2v71@orange.fr

Les parcours cyclables disponibles à Mâcon

FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Comme l'ensemble des 26 véhicules de la flotte du réseau Tréma, le minibus qui assurera les liaisons de la navette gratuite est équipé pour les personnes à mobilité réduite. Un plancher bas permet l'accès des personnes en fauteuils (une place par bus) sur les 123 arrêts mis en accessibilité par les services de la Ville sur l'ensemble de la commune (sur un total de 180). Par ailleurs, des annonces sonores et visuelles à l'intérieur et à l'extérieur des véhicules préviennent les personnes sourdes ou malvoyantes.
Les travaux de mises aux normes des arrêts de bus s'inscrivent dans le cadre plus large du PAVE (plan de mise en accessibilité des espaces publics). L'esprit du PAVE est de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite des portions continues de voirie, pour garantir notamment l'accès aux établissements publics : gare, mairie, poste, préfecture..., dans le centre comme dans la périphérie.
Les travaux de rénovation de la voirie sont l'occasion de transformer l'espace et de le mettre aux normes qui prévoient, par exemple, que la largeur d'un trottoir assure un passage de 1,40 m au minimum (nécessaire à une personne en fauteuil pour faire demi-tour), ou encore de sonoriser des feux tricolores, créer des rampes... sans oublier les places de stationnement adaptées. Les trottoirs sont également dotés de bordures surbaissées et de bandes podotactiles pour personnes malvoyantes.
Parmi les réalisations récentes, on citera les rampes, places de stationnement et ascenseur de la salle de concert du Crescent, les cheminements et pontons autour des étangs sud. À venir : rampe et stationnement à la maison de quartier des Gautriats.

/AU JOUR LE JOUR/

Protéger/Animer/Développer/Embellir

> Améliorer le quotidien des Mâconnais, c'est prendre leurs demandes en compte et offrir des formations qui sauvent des vies.

LA CITOYENNETÉ MISE EN LUMIÈRE AUX BLANCHETTES

Participation et concertation ne sont pas des vains mots à Mâcon. Pour preuve, le projet d'éclairage du city stade du parc des Allumettes, au cœur des Blanchettes. Cet équipement a été conçu de manière collégiale par les services de la Ville et un groupe de jeunes du quartier.
Initié fin novembre 2013, le dossier a fait l'objet d'une véritable démarche participative, qui va aboutir à l'inauguration prochaine des installations. *« Les jeunes ont revendiqué l'éclairage du city stade, dès mon entrée en fonction, en mai 2013,* explique Marie-Josée Bailly, responsable de territoire. *J'ai proposé de travailler à la réalisation d'un projet commun bénéfique à tous les jeunes. »*
Trois réunions de préparation ont été nécessaires, pour finaliser un cahier des charges, un devis technique, puis un bilan intermédiaire de l'opération. Une rencontre a ensuite eu lieu avec le Sénateur-Maire et Caroline Théveniaud, adjointe en charge des

quartiers, qui ont soutenu le principe de l'opération. En contrepartie, les jeunes se sont engagés à respecter certaines règles de fonctionnement et de discipline.

Marie-Josée Bailly tire un enseignement positif de cette initiative: *« Cette action a été positive et créatrice de lien. C'est essentiel pour redonner leur place aux jeunes et valoriser leur image sur leur lieu d'habitation ».* ■

Prévention de la délinquance : mobilisation des partenaires

Pour éviter que ne se renouvellent les incidents survenus sur la ligne B des transports en commun dans le quartier des Saugeraies, la Mission 15-25 ans de la Ville de Mâcon a mis en place un programme de prévention en mobilisant toutes les ressources disponibles. Polices nationales et municipales, service de la Cohésion sociale de la Ville, Éducation nationale et exploitant du réseau Tréma sont mobilisés dans une logique de prévention. En janvier, c'est au collège Pasteur que les partenaires sont venus rencontrer les élèves sur le thème « Bizarre d'abîmer ce qui te rend libre ». Des interventions d'adultes étaient également prévues à la sortie des collégiens et sur le réseau Tréma. Tous les détails dans l'édition de mars de *Ma ville Mâcon*.

LA VILLE FINANCE DES FORMATIONS AUX PREMIERS SECOURS

Trop peu de personnes connaissent les gestes de premiers secours : moins de la moitié de la population contre 95 % en Norvège et 80 % en Autriche, à titre d'exemples. Pourtant, ces gestes essentiels au quotidien peuvent sauver des milliers de vies chaque année. Ils permettent d'intervenir en cas d'accidents de la vie courante (chute, asphyxie, brûlure…), troisième cause de mortalité après les cancers et les maladies cardio-vasculaires. Se former apprend aussi à réagir face à un arrêt cardiaque. Ainsi, les premiers secours doublent, voire triplent les chances de survie et réduisent le risque de séquelles. La Ville de Mâcon souhaite participer à cet effort commun. La Mission santé de la Ville coordonne donc des actions en faveur de la réduction des risques et de promotion de la santé en direction des Mâconnais (jeunes et adultes).

28 élèves du lycée Lamartine, 12 licenciées de l'Élan sportif féminin et 10 participantes du programme Activ' Santé 71 du CCAS ont suivi une formation aux premiers secours dispensée par la Croix rouge locale (basée à Saint-Laurent-sur-Saône). En plus des gestes qui peuvent sauver lors d'accidents domestiques ou d'hémorragie, les stagiaires ont pu apprendre l'utilisation des défibrillateurs (dont un exemplaire est installé, par exemple, dans les locaux de l'Élan sportif). Le coût de la formation, 50 euros par personne, est financé par la Ville de Mâcon.
À l'issue de leur formation, les diplômés, notamment les élèves du lycée Lamartine, ont été reçus en mairie pour recevoir leur attestation.

Animer/Développer/Embellir/Protéger

> Répondre aux besoins des Mâconnais, c'est proposer des solutions aux familles, c'est également offrir des animations variées aux seniors.

PENDANT LES VACANCES, LES CENTRES DE LOISIRS ACCUEILLENT VOS ENFANTS

Les deux centres de loisirs de la Ville de Mâcon sont connus des parents qui en apprécient, outre la qualité des activités et de l'encadrement, la capacité de prise en charge des enfants pendant les vacances scolaires, que ce soit pour les 3-5 ans (rue Pillet) ou les 6-12 ans (à Hurigny). Du 23 février au 6 mars, une logistique importante permet d'accueillir les enfants dès 7 h 30 et jusqu'à 19 h le soir afin d'offrir une amplitude horaire la plus large possible aux familles dont les parents travaillent.
Si l'accueil physique est assuré jusqu'à 9 h 30 sur chaque site, les enfants peuvent être déposés au PEL de Marbé (dans la maison de l'Abîme), ou au centre de la rue Pillet pour ceux qui sont inscrits à Hurigny. Autre option : profiter des points de ramassage en bus. Chaque matin et chaque soir, deux cars assurent gratuitement des liaisons vers les centres de loisirs. Par ailleurs, des animateurs sont répartis au fil des arrêts pour encadrer les enfants et assurer leur sécurité.

TARIFS ABORDABLES POUR TOUS

On le voit, tout est fait pour aider les familles dans leur organisation quotidienne et ce, à des tarifs inférieurs aux modes de garde classiques. Rue Pillet, la journée complète avec repas coûte entre 3,48 € et 10,32 €, en fonction du quotient familial. À Hurigny, le coût est compris entre 4,08 € et 11,82 €.
Enfin, pour plus de souplesse, les inscriptions s'effectuent à la demi-journée, avec ou sans repas, ou en journée complète. Les inscriptions se font au préalable au service de l'Enfance, « le Kiosque », au bout de l'espalanade, 3 bis rue Gambetta (tél. : 03 85 39 18 44). Les inscriptions sont closes dix jours avant le lundi de la semaine de fonctionnement. Attention : comme pour d'autres activités proposées pendant les vacances d'hiver*, les dossiers d'inscriptions sont à refaire chaque début d'année. Liste des pièces à fournir sur macon.fr ■

* Cap sports enfants (6-10 ans), Cap sports et loisirs (10-16 ans).
Cheval dans les quartiers : inscription sur place
Accueils de proximité (6-14 ans), animations jeunesse : carte J'M

Témoignage

Laetitia Thivent,
utilisatrice des centres de loisirs, mère de deux enfants

« Je suis mère célibataire de deux enfants, Alicia 8 ans et Enzo 5 ans. Je travaille en 2 x 8, (de 5 h à 13 h ou de 13 h à 21 h). Quand Alicia a eu 6 ans et Enzo 3 ans, je n'ai plus eu d'aides de la Caf. Financièrement, je ne peux pas payer une nounou. J'ai donc inscrit tout naturellement mes enfants au centre de loisirs de la rue Pillet, aussi bien pendant les vacances scolaires que les mercredis. D'autant que, quand j'étais petite, je le fréquentais aussi. Et je bénéficie à nouveau d'une participation de la Caf, qu'elle délivre dans le cadre des centres de loisirs. Hormis les mercredis où je les dépose en voiture, mes enfants empruntent le système de ramassage en bus pour se rendre au centre et revenir. Le bus passe juste en bas de chez nous. Avec les accompagnateurs qui veillent sur eux, je suis rassurée, les transports sont sécurisés. En plus, mes enfants adorent, ils s'amusent et ont plein de copains et copines. »

La patinoire est à Marbé

Comme chaque année, la patinoire municipale voyage pendant les vacances d'hiver en s'installant au cœur d'un quartier et c'est Marbé qui l'accueillera du samedi 21 février au dimanche 8 mars à l'angle de l'avenue Charles-de-Gaulle et de la rue Churchill. Débutant ou patineur confirmé, tout le monde est attendu sur ces 400 m² dédiés à la glisse : un endroit idéal pour se réchauffer, dans une ambiance musicale et conviviale.

Du samedi 21 février au dimanche 8 mars, de 12 h 30 à 19 h. Tarifs : 4 € adulte, tarif réduit de 2 € pour les moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois). Gratuit : pour les moins de 6 ans. 1,50 € : pour les titulaires de la carte J'M. 1 carte 10 entrées, tarif carte J'M : 10 €. 1 carte 10 entrées, tarif plein : 25 €. 1 carte 10 entrées, réduit : 12 €.

ANIMATIONS SENIORS : TOUT LE PROGRAMME LE 12 FÉVRIER

Chaque année, la salle de conférences de la médiathèque fait le plein à l'occasion de la présentation du programme des manifestations seniors organisées par le CCAS de la Ville de Mâcon. Ce moment très attendu aura lieu ce jeudi 12 février à 14 h. Nous n'allons donc pas, ici, dévoiler le contenu de ce programme, afin d'en réserver la primeur aux principaux intéressés.
Nous en livrerons néanmoins un avant-goût, avec l'annonce de la venue de Marie de Hennezel (photo) le jeudi 12 mars à 18 h 30 à la grande salle du Pavillon (dans les nouvelles salles municipales, rue de l'Héritan), pour une intervention sur le thème de *L'amour après 60 ans*. Ce sera la troisième fois (après 2010 et 2011) que la célèbre conférencière viendra à Mâcon – où des attaches familiales l'amènent fréquemment. Auteure de nombreux ouvrages sur le vieillissement, cette psychologue experte des soins palliatifs milite en faveur de « l'art de bien vieillir ». Ses deux précédentes conférences mâconnaises avaient attiré plusieurs centaines de personnes. Nul doute qu'il en sera de même en 2015.
Par ailleurs, l'intergénérationnel sera au cœur des animations 2015 et les guinguettes estivales du jeudi devraient prendre de l'ampleur…
Tous les détails le 12 février. L'entrée est bien évidemment gratuite.

Jeudi 12 février à 14 h, salle de conférences de la médiathèque.

DÉVELOPPER

Développer/Embellir/Protéger/Animer

> Devant l'afflux de demandes de la part des commerçants, une seconde tranche des Halles Saint-Pierre est déjà programmée dans l'ancien cloître du couvent des Minimes.

ON CONNAÎT LES FUTURS COMMERCES DES HALLES SAINT-PIERRE

La liste des neuf métiers de bouche qui inaugureront les Halles Saint-Pierre à l'automne prochain est connue (voir notre encadré). Les lauréats ont été retenus parmi les 34 candidatures qui sont parvenues en mairie. Un véritable plébiscite qui démontre le potentiel de ce projet municipal et invite d'ores et déjà à envisager la suite. Dans ses vœux de début d'année, le Sénateur-Maire a donc annoncé qu'une seconde tranche de travaux aurait lieu pour agrandir les halles. C'est l'ancien cloître du couvent des Minimes – situé juste derrière – qui accueillera une dizaine de nouveaux stands, une fois des travaux de rénovation menés. L'espace central du cloître, recouvert d'une verrière, accueillera pour sa part un espace d'expositions, afin de célébrer un peu plus l'alliance du patrimoine, de l'art et de la gastronomie.

»

Les commerces retenus

Nom du commerçant ou du commerce	Spécialités
Maison Ravassard	Boucher, charcutier-traiteur
Le Calypso	Poissonnier
Jérôme Guyonnet	Boulangerie
La fruitière	Primeurs
Association des Terroirs de Saône-et-Loire	Divers produits issus des producteurs de la région qui occuperont le stand tour à tour
Château de Beauregard	Bar à vins, oenothèque
La Brûlerie	Cafés, thés, épices
Joël Noyerie (en association avec Viennot pâtisserie)	Pâtisseries et quenelles de chez Viennot

DU MERCREDI AU DIMANCHE

Les huit premiers stands sont donc connus : pâtisserie, vins, boulangerie et, notamment, un charcutier-traiteur qui officiera également comme boucher... ces spécialités constituent le cœur d'une halle commerciale. Les commerçants retenus l'ont été en fonction de leur implantation – avec priorité aux Mâconnais –, mais aussi de la qualité des produits et du projet présenté et, enfin, de la solidité financière et la solvabilité de l'entreprise. À compter de l'automne, ils seront présents du mercredi au dimanche dans l'ancienne chapelle où vieilles pierres et habillage en bois donneront un aspect chaleureux et convivial, renforcé par un espace de dégustation où l'on pourra savourer sur place les produits vendus par les commerçants. Pour que cet espace de vente soit avant tout un espace de vie pour les Mâconnais et les touristes. ■

TOUT SAVOIR SUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS

Les 22 et 29 mars prochains, vous aurez l'opportunité de voter lors des premières élections départementales de l'Histoire. Elles succèdent en effet aux élections cantonales suite à la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 qui a renommé l'assemblée départementale. Mais pas seulement, désormais deux conseillers départementaux – obligatoirement un homme et une femme – seront élus dans chaque canton, dont le nombre a été, globalement, divisé par deux. Le point pour tout savoir sous forme de tableau.

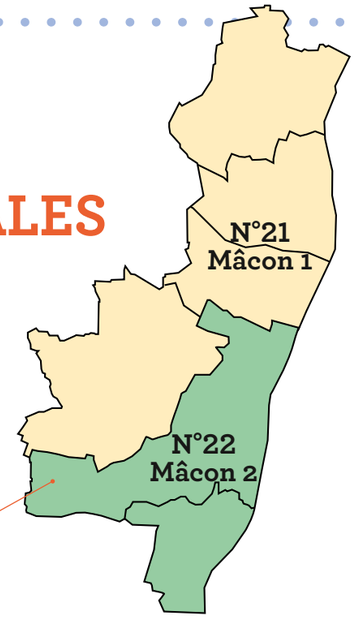

Mâcon est désormais divisé en deux cantons au lieu de trois auparavant.

CE QUI CHANGE		
	Jusqu'à maintenant	**À l'occasion des élections des 22 et 29 mars 2015**
Le nom de l'assemblée délibérante	Conseil général	Conseil départemental
Le nom des conseillers	Conseiller général	Conseiller départemental
Sous quelle forme se présentent les candidatures ?	Un candidat et un suppléant de sexes différents	Un binôme de candidats de sexe différent, chacun ayant un remplaçant du même sexe
Pour quelle durée sont élus les conseillers ?	6 ans, renouvelés par moitié tous les 3 ans	6 ans, mais renouvelés en intégralité
Quel nombre de cantons (leur nom ne change pas) ?	57 en Saône-et-Loire	29 en Saône-et-Loire
Combien de cantons compte Mâcon ?	3 cantons : Mâcon nord, Mâcon centre et Mâcon sud	2 cantons : n° 21 Mâcon-1 et n° 22 Mâcon-2
Dans quel canton suis-je inscrit aujourd'hui ?	Vous étiez inscrit dans le canton de Mâcon nord	Vous votez dans le canton n° 21 Mâcon-1
	Vous étiez inscrit dans les cantons Mâcon sud et Mâcon centre	Vous votez dans le canton n° 22 Mâcon-2
CE QUI NE CHANGE PAS		
Dans quel bureau de vote dois-je accomplir mon devoir de citoyen ?	Dans le même bureau de vote qu'auparavant, même si vous ne recevez pas de nouvelle carte d'électeur début mars (les nouvelles cartes ne sont envoyées qu'aux électeurs nouvellement inscrits ou ayant signalé un changement d'adresse ou d'état civil) ; le fait qu'un ancien canton soit mentionné sur votre carte électorale est sans incidence pour voter.	

EMBELLIR

Embellir/Protéger/Animer/Développer

> Nouvelle rénovation urbaine et résorption du logement indigne : l'habitat et le cadre de vie des Mâconnais sont au cœur des réalisations en cours ou à venir.

NOUVEL ACTE DE RÉNOVATION URBAINE

Le principe de la rénovation urbaine est bien connu à Mâcon. Depuis 2008, le quartier de Marbé a connu une véritable renaissance grâce à la convergence de subventions de l'Anru*, des collectivités locales et de Mâcon Habitat. Le 16 décembre dernier, la liste des quartiers qui vont bénéficier du nouveau « projet de renouvellement urbain d'intérêt local » a été publiée par l'Anru. Parmi les quatre quartiers retenus au niveau régional figure celui de La Chanaye/Résidence. Une enveloppe de 17 millions d'euros est prévue par l'Anru pour ces opérations de renouvellement en Bourgogne. À cette somme s'ajouteront les financements accordés par la Ville, la CAMVAL et Mâcon Habitat ainsi que d'autres partenaires souhaitant soutenir le projet.

RENFORCER LE LIEN AVEC LA VILLE ET CRÉER UN LIEU DE VIE

Ce projet, quel pourrait-il être ? Intégrer La Chanaye dans le développement du sud de l'agglomération, renforcer les accès routiers et les transports en commun figurent au rang des priorités du projet présenté par la Ville. De même que la création d'un véritable « cœur de quartier » grâce au regroupement des commerces existants, en rez-de-chaussée de nouveaux immeubles accueillant des logements. Un programme de rénovation énergétique viendrait compléter cette opération pour répondre aux besoins d'immeubles datant des décennies 60/70 (qui ont néanmoins reçu des programmes de rénovation par le passé).

Alors que la liste des quartiers bénéficiaires est en cours d'élaboration, la Ville souhaite que les Saugeraies/Gautriats et les Blanchettes puissent en faire partie.

Déjà, des opérations financées par l'Anru au titre des « opérations isolées » sont programmées en 2015-2016 aux Saugeraies-Gautriats. On citera la résidentialisation des immeubles des 235, 272, 306 et 311 avenue René-Cassin. Cette méthode a déjà été menée sur deux îlots du boulevard des États-Unis avec création de haies, installation de digicodes et de parkings privatifs.

Aux Gautriats, un vaste programme prévoit de rénover les deux écoles du quartier, ainsi que le restaurant scolaire, alors qu'un immeuble comprenant d'anciens logements de fonction serait démoli afin de créer un parvis d'entrée sécurisé et accueillant, à l'image de ce qui a été fait à Marbé avec l'esplanade Schuman. Le Sénateur-Maire et le premier adjoint, Yoann Charlot, également président de Mâcon Habitat, ont fait savoir que tous ces aménagements seront menés en collaboration étroite avec les habitants. Dès le mois de février, des réunions publiques sont prévues pour recueillir la parole des résidents. ■

* Agence nationale de rénovation urbaine

Témoignage

Amar Meddour,
habitant de La Chanaye

« J'habite le quartier depuis 1983. J'ai vu ce que l'on a fait à la place de la barre des Perrières à Marbé, remplacée par des espaces verts, c'est une très belle chose. Ici, à La Chanaye, il faudrait refaire les pelouses, qui sont abîmées, sécuriser davantage les zones de stationnement ou encore créer un espace de jeu pour les enfants qui ne sont plus des tout-petits. Il faudrait aussi refaire le terrain du city stade qui est bien abîmé. En ce qui concerne les commerces, il manque un coiffeur dans le quartier, ou encore un dentiste. Ce serait bien que les commerces soient regroupés. Les immeubles auraient besoin d'une isolation contre le bruit. »

L'OPAH FAIT RECULER L'HABITAT INDIGNE

Au niveau national, le logement dit « indigne » touche 2 à 3 % du parc de logements privés.

Aussi, la ville de Mâcon a souhaité mettre en place un Comité logement indigne (Cli) * dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Il a pour objectif de repérer et de traiter les problèmes de mal logement, tant dans le parc locatif que chez les propriétaires occupants.

Ce groupe de travail est composé de membres permanents qui se réunissent tous les deux mois. Pour chaque nouvelle situation repérée, il est réalisé un diagnostic approfondi : analyse technique, état social, situation juridique de la propriété.

Si un accord est trouvé afin de réaliser des travaux sur les logements concernés, un accompagnement est mis en place. Les propriétaires peuvent bénéficier des subventions pour la réhabilitation dans le cadre de l'OPAH : le taux moyen de subventions publiques est de 66 % pour les propriétaires occupants et 45 % pour les propriétaires bailleurs.

Et si aucun arrangement amiable n'est trouvé, les dispositifs coercitifs adaptés sont mobilisés : péril, insalubrité… Depuis décembre 2012, le Cli a suivi 26 situations dont 18 sont toujours en cours. Il a été procédé à 3 relogements, 3 logements sont en cours de rénovation et une procédure de péril a été mise en place.

Les techniciens du bureau d'étude URBANIS (missionnés pour animer l'OPAH) se tiennent à votre disposition pour vous donner des conseils et informations à La Maison du projet, 3 place Saint-Pierre, les mardis de 14 h à 18 h.
Tél. : 03 85 21 91 85.

*** Les membres du Cli : Ville de Mâcon, CCAS, Caisse d'allocations familiales, Agence départementale d'information sur le logement, Agence nationale d'amélioration de l'habitat, Agence régionale de santé et Conseil général.**

Définition

La loi de *« mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion »* du 25 mars 2009, donne pour la première fois une définition légale du logement indigne : *« constituent un habitat indigne les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. »*

/TRIBUNE/ Expression des groupes politiques

Application de l'article L.2121-27-1 du CGCT

« MÂCON PASSIONNÉMENT ! »

RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE

À l'heure où nombre de nos concitoyens connaissent des difficultés, où beaucoup de Français sont inquiets face à l'avenir, la ville se doit plus que jamais d'être un espace de convivialité, un lieu où l'on se sent bien, et où l'on a plaisir à être ensemble.

Étayer cette dimension qui est au centre de l'urbanité, et toujours renforcer le cœur de ville, sont des priorités de notre action municipale. Cela suppose un travail toujours renouvelé et une démarche volontariste au quotidien.

Ainsi, les aménagements des voies de circulation à Mâcon ont répondu à un objectif majeur : avoir une ville pacifiée où piétons, cyclistes, utilisateurs des transports en commun et automobilistes coexistent dans le respect.

C'est en particulier vrai pour ce qu'il est convenu d'appeler les déplacements doux et c'est pourquoi, depuis l'adoption en 2007 d'un schéma directeur, la Ville a aménagé plus de 30 kilomètres de voies cyclables.

Ce plaisir à être ensemble, c'est aussi offrir aux habitants des commerces de centre-ville et de proximité qui sont un levier important de création de convivialité. Il est vrai que les nouveaux modes de consommation (centres commerciaux périphériques et plus récemment, le fort développement de la vente par internet) représentent de nouveaux défis pour les commerçants et que leur tâche n'est pas toujours aisée dans un univers extrêmement concurrentiel.

Pour autant, à la différence de très nombreuses villes de même taille, Mâcon à la chance de disposer d'un centre-ville actif. Les futurs commerces des halles Saint-Pierre qui seront inaugurés à l'automne prochain constitueront à n'en point douter une nouvelle locomotive pour notre centre-ville et participeront aussi de ce plaisir de vivre ensemble.

De la même façon, la politique d'animation gratuite que mène depuis de nombreuses années notre Ville participe aussi de cette convivialité. Si notre ville vit, bouge, si l'on aime à s'y retrouver, à vivre ensemble, c'est sans nul doute grâce aux multiples événements et rendez-vous festifs qui ponctuent l'année.

Soyez assurés que notre mobilisation restera toujours pleine et entière pour que l'on aime se retrouver, échanger, vibrer à Mâcon plus que jamais. Alors que la France a été frappée par des événements barbares, nous devons tout faire pour que le plaisir d'être ensemble soit plus fort que le chaos et la haine.

Les élus de la majorité,
groupe " Mâcon passionnément ! "

« MÂCON C'EST VOUS »

TOUS LIBRES ET ÉGAUX EN DROIT

Ces dernières semaines, des événements opposant les jeunes aux forces de l'ordre ont défrayé la chronique et fait sortir notre cité de sa tranquillité habituelle. Cette actualité récente démontre qu'il est urgent de renforcer la cohésion sociale.

Plutôt que de pointer notre jeunesse du doigt, plutôt que de la laisser stigmatiser par certains médias qui ne voient en elle que source de trouble à l'ordre public, incivilité et autres désagréments, notre rôle ne devrait-il pas être de la guider davantage ? De faciliter son insertion dans le monde du travail ? D'accentuer la politique de la ville ?

Plus que la répression (police, caméra vidéo), l'investissement dans le soutien à l'éducation, le socioculturel (médiateurs sociaux, MJC, etc.) ou l'apprentissage de la citoyenneté seraient plus efficaces. À la place de barrières végétales ou en fer forgé qui séparent plus qu'elles ne protègent, le retour de gardiens d'immeuble assurerait davantage ce lien social indispensable.

Nous devons arrêter d'isoler les uns des autres et créer des structures plus efficaces que « animations de quartiers et communautés étrangères », intitulé non républicain et stigmatisant.

Les événements récents qui ont réuni les français autour des valeurs de la République, montrent qu'il est urgent de répondre à la soif de justice sociale.

Permanences des élus au local du Parti Socialiste,
63 rue Châtillon de 11 h à 12 h, chaque samedi.
J. Boucaud, C. N'Diaye, S. Guiguet, R. Martin
élusdegauche@ville-macon.fr

« POUR MÂCON, L'HUMAIN D'ABORD »

DÉCLARONS-NOUS HORS TAFTA

Imaginons ! En 2020, la municipalité de Mâcon décide de favoriser les producteurs locaux et bio pour fournir la cuisine centrale.

Impossible car au nom du traité de commerce TAFTA négocié entre l'Europe et les États-Unis, une multinationale américaine porte plainte pour concurrence déloyale et gagne.

Ainsi, la Ville de Mâcon doit renoncer à ses choix, elle reçoit l'injonction de ne plus financer la cuisine centrale et c'est la multinationale américaine qui sert des plats industriels à base d'hormones et d'OGM aux enfants et personnes âgées.

Pour éviter ce scénario catastrophique, le Front de Gauche propose que la municipalité de Mâcon se déclare zone hors TAFTA comme l'ont déjà fait Chalon, Dijon, Grenoble...

Pour signer la pétition : STOPTAFTA https://www.collectifstoptafta.org/

Ève Comtet-Sorabella, conseillère municipale Front de gauche
www.pourmaconlhumaindabord.fr

« MÂCON BLEU MARINE »

LE PLAN DE CIRCULATION : UN VIEUX SERPENT DE MER

Circuler à Mâcon revient sur la crédibilité des concepteurs du plan de circulation et de ceux qui l'ont commandité. Les Mâconnais ont financé les études effectuées. La ville de Mâcon n'est pas isolée dans sa géographie, 2 axes se croisent Nord/Sud et Est/Ouest – Charnay/Saint Laurent. Ne pas s'organiser avec les communes de la CAMVAL conduit à la situation actuelle de blocage aux heures de pointe de la rue de la Coupée/Rambuteau, le centre-ville, la place de la Barre terminée par un cul-de-sac, ce qui engendre des embouteillages, ajoute la pollution et pertes de temps. Où en est-on, Monsieur le Maire, de l'étude du projet de pôle multimodal, train-voiture-bus, financé depuis des années par la CAMVAL ?

Le Front National demande, que vous donniez des instructions aux services de la ville et sollicitiez la CAMVAL pour proposer une amélioration rapide des conditions de circulation devenues intolérables.

La consultation de TOUS LES ÉLUS et l'écoute attentive de la population pourraient grandir la Démocratie locale.

Corinne Langlassé Mossire, conseillère municipale FN
Contact : fn.71dumaconnais@live.fr

/EN VILLE LE GUIDE/

Culture

p. 23

CALOGERO AU SPOT LE 3 FÉVRIER

Sport

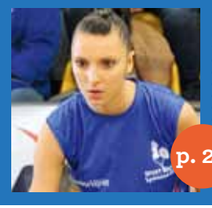

13 FÉVRIER, SPORTIFS, DIRIGEANTS ET ÉDUCATEURS RÉCOMPENSÉS

p. 26

Sport

p. 27

4E OPEN GDF SUEZ : 56 JOUEUSES MONDIALES EN LICE

CALOGERO AU SPOT LE 3 FÉVRIER

Chanteur et bassiste, après avoir déjà goûté au succès au sein des Charts à 17 ans à peine, Calogero a démarré son parcours solo en 2000, parcours qui lui a permis de fréquenter... les charts à de multiples reprises avec ses tubes *Si seulement je pouvais lui manquer, Face à la mer, Pomme C...*

Il promène sa voix unique et son style original – subtil mélange de pop, de new wave, et de rock à la française – sur ses propres mélodies mises en lumière pas de nombreux auteurs : Zazie par le passé, Dominique A et Alex Beaupain plus récemment, Goldman parfois.

Il est revenu en 2014 avec un nouvel album *Les feux d'artifice* (triple disque de platine), où l'on remarque notamment une chanson intitulée *Un jour au mauvais endroit*, qui évoque un drame survenu dans sa ville natale d'Échirolles (Isère).

L'opus vient de recevoir le prix d'album de l'année 2014 par la radio RTL.

Le 3 février, il sera de passage au Spot de Mâcon sur le parcours de sa très longue tournée débutée en décembre dernier et qui le mènera notamment au Zénith de Paris en mai prochain. Une belle rencontre en perspective avec ses fans.

Le 3 février au SPOT de Mâcon - 20 h

Le coup de cœur de la médiathèque

TÉMOIGNAGE RARE

Cet album est le témoignage illustré de l'auteur, père d'une enfant trisomique. De la colère à l'acceptation puis à l'amour, il raconte son histoire de la découverte avec délicatesse.

Pas de place à la mièvrerie dans cette BD. Avec pudeur et sincérité, avec parfois des mots durs mais aussi de l'autodérision, de l'humour mais surtout avec beaucoup d'amour, Fabien Toulmé raconte ce qu'a été le cataclysme de l'arrivée de sa petite fille trisomique.

***Ce n'est pas toi que j'attendais.* Fabien Toulmé. Delcourt, 2014 (Encrages). Cote : BD TOU**

Expositions

Jusqu'au dimanche 15 mars
Musée des Ursulines
Autour de Géricault, les dessins du 17e au 19e siècle.

Du lundi 2 au dimanche 15 février
Salle François Martin
Christian Detomme et Serge Jacquiller, peintures et créations photographiques.

Du mardi 3 au dimanche 15 février
Galerie Mary Ann
Nadine Glorian, artiste peintre.

Du mardi 3 au vendredi 27 février
La Buissonnière
Annie Danielle Guyon, peintures.

Du mardi 3 au samedi 28 février
Galerie L'envoûtée

Apertures : acryliques de Gil Charnay.

Dimanche 15 février de 8 h à 12 h
Espace Carnot-Montrevel
Dimanche de la collection.

Du lundi 16 février au dimanche 1er mars
Salle François Martin
Marylin Senechal, peintures.

Du mardi 17 au dimanche 28 février
Galerie Mary Ann
Dominique Capelle, artiste peintre.

Du mardi 17 au samedi 28 février
Médiathèque
La Libération en Saône-et-Loire et à Mâcon.

Du lundi 2 au dimanche 8 mars
Salle François Martin
Jean-Marie Ferrer, peintre.

Du mardi 3 au dimanche 15 mars
Galerie Mary Ann
Guylaine Quinet, artiste peintre et aquarelliste.

Conférences

Mardi 3 février à 19 h
Médiathèque
Agora : *L'histoire des Justes* par Marie Theulot.

Jeudi 5 février à 14 h 30
Hôtel Senecé
Séance mensuelle de l'Académie : *1814, Napoléon l'exilé de l'Ile d'Elbe* par Christian Humbrecht – *À propos du voyage de mai 2015 en Allemagne* par Claus-Peter Haverkamp.

Mercredi 11 février à 17 h 30
La Buissonnière
Histoire de l'art : *Le déjeuner sur l'herbe* d'Édouard Manet par Stéphanie Jeanpierre.

Jeudi 12 février à 18 h 30
MJC Héritan
Université populaire : *Choisir sa mort ?* par Jean-Luc Romero-Michel.

Mardi 17 février à 14 h 30 et 18 h 30
MJC Héritan
Histoire de l'art : *Rubens.*

Mardi 17 février à 19 h
Médiathèque
Agora : *Le grand schisme d'Occident : l'Europe médiévale en proie à la guerre des papes* par Gérard Touzeau.

Jeudi 19 février à 18 h 30
MJC Héritan
Napoléon à l'Ile d'Elbe par Christian Humbrecht.

Jeudi 26 février, 5 et 19 mars à 19 h
Médiathèque
Cycle de cours Agora : *Regards historiques, géographiques, démographiques, économiques et géopolitiques sur l'Amérique latine du Rio Grande à la Terre de feu* par Bruno Benoit.

Dimanche 1er mars à 15 h
Musée des Ursulines
Les dessins néoclassiques des musées de Mâcon par Marie Lapalus, conservateur en chef des musées de Mâcon.

Musique

Mardi 3 février à 20 h
Le Spot
Concert : Calogero.

Samedi 7 février de 14 h à 18 h
MJC de Flacé
Thé dansant organisé par le Comité interquartiers d'aide aux personnes âgées de Mâcon.

Samedi 7 février à 20 h 30
Crescent
Concert : Catali Antonini.

Samedi 7 février à 21 h
Cave à musique

Soirée de soutien à Festiculles : Schlaasss + Quadrupède + La super boum super + Comment j'ai appris à pêcher.

Dimanche 8 février à 17 h
Théâtre Scène Nationale
Concert : Ypokosmos.

Vendredi 20 février à 21 h
Cave à musique

Concert : Steep bank project + Broussaï.

Vendredi 20 février à 20 h 30
Crescent
Concert : Smiling Organizm.

Samedi 21 février à 20 h 30
Crescent
Concert : Nicolas Fourgeux 6tet.

Samedi 28 février à 21 h
Cave à musique
Les nuits de l'alligator : Hayseed dixie + Heavy trash.

Jeudi 5 mars à 20 h
Cave à musique
Concert : Perfect hand crew + Le peuple de l'herbe.

Samedi 7 mars à 20 h 30
Crescent
Concert : VKNG + Raven

Dimanche 8 mars à 17 h
Église Notre Dame de la paix
Concert de musique de chambre : piano, cor, hautbois.

Spectacles

Mardi 3 février à 20 h 30
Théâtre Scène Nationale
Théâtre : *The Scottish play.*

Mardi 10 et mercredi 11 février à 20 h 30
Théâtre Scène Nationale
Danse : *Dada Masilo Carmen.*

Samedi 14 février à 20 h
Cave à musique
Café-théâtre Ils Scènent : *Paco.*

Mercredi 18 février à 15 h
Théâtre Scène Nationale
Théâtre : *Scène Art !*

Cinémarivaux

Lundi 2 à 14 h et mardi 3 février à 20 h
L'Embobiné : *Charlie's Country* de Rolf de Heer.

Lundi 2 février à 19 h
L'Embobiné : *Pôle emploi, ne quittez pas* de Nora Philippe.

Lundi 2 février à 20 h
Retransmission en direct de L'Olympia du spectacle d'Anne Roumanoff *Aimons-nous les uns les autres.*

Jeudi 5 à 18 h 30, dimanche 8 à 19 h, lundi 9 à 14 h et mardi 10 à 20 h
L'Embobiné : *Retour à Ithaque* de Laurent Cantet.

Jeudi 5 février à 19 h 30
Don Giovanni : opéra filmé au festival de Salzbourg en 2014.

Jeudi 5 février à 20 h 30

Documentaire : *Khaos, les visages humains de la crise grecque*, en lien avec le spectacle Ypokosmos du 8 février au Théâtre de Mâcon.

Jeudi 5 à 21 h et lundi 9 février à 19 h
L'Embobiné : *Love is Strange* de Ira Sachs.

Du vendredi 6 au dimanche 8 février
L'Embobiné : week-end cinéma européen. Vendredi : *Palerme* à 20 h 30. Samedi : *Xenia* à 14 h - *Boys like us* à 17 h - *La terre éphémère* à 20 h 30. Dimanche : *The servant* à 11 h - *'71* à 14h – *Calvary* à 17 h.

À partir du mercredi 11 février

Ciné jeune public : *Bon voyage, Dimitri* à 3 € 50 la place pour tous.

Jeudi 12 février à 18 h 30 et 21 h
L'Embobiné : *Marie Heurtin* en présence du réalisateur Jean-Pierre Améris.

Dimanche 15 à 11 h et lundi 16 février à 19 h
L'Embobiné : *Une femme douce* de Robert Bresson.

Dimanche 15 à 19 h, lundi 16 à 14 h et mardi 17 février à 20 h
L'Embobiné : *Still the water ?* de Naomi Kawase.

Mardi 17 février à 20 h
Avant-première : *Bis* avec Kad Merad et Franck Dubosc.

Jeudi 19 à 18 h 30, dimanche 22 à 19 h, lundi 23 à 14 h et mardi 24 février à 20 h
L'Embobiné : *The Cut* de Fatih Akin.

Jeudi 19 à 21 h, dimanche 22 à 11h et lundi 23 février à 19 h
L'Embobiné : *Near death expérience* de Gustave Kerven et Benoît Delépine.

Jeudi 26 février à 18 h 30, dimanche 1er à 19 h et mardi 3 mars à 20 h
L'Embobiné : *Whiplash* de Damien Chazelle.

Jeudi 26 février à 21 h et lundi 2 mars à 19 h
L'Embobiné : *20 000 jours sur Terre* de I. Forsyth et J. Pollard.

Dimanche 1er à 11 h et lundi 2 mars à 14 h
L'Embobiné : *Coucou nous voilà !* de Jessica Laurén.

Autres

Mardis 3 et 17 février à 18 h
Médiathèque
Ateliers d'écriture, sur inscription.

Vendredi 6 février de 17 h à 22 h
Place Genevès
La nuit de l'orientation.

Samedi 7 février à 18 h
Salle de Sennecé-les-Mâcon
Loto organisé par le Volley club mâconnais.

Samedi 14 février de 10 h à 11 h 30
Médiathèque
Cours publics des classes d'éveil du Conservatoire : musique, danse et albums jeunesse sur le thème de l'eau et des saisons.

Samedi 14 février à 10 h 30
Médiathèque
Passeurs de lecture 12-18 ans.

Du samedi 21 février au dimanche 8 mars
Marbé
Patinoire.

Samedi 21 février à 10h
Médiathèque

Passeurs de lecture.

INITIATION GRATUITE À L'ÉQUITATION POUR TOUT PUBLIC À PARTIR DE 5 ANS. DE 14 H À 17 H :

Lundi 23, mardi 24 et mercredi 25 février
Place Robert Schuman à Marbé
Jeudi 26, vendredi 27 février et lundi 2 mars
Parc des Allumettes aux Blanchettes
Mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 mars
Square de la Paix
Vendredi 6 mars
Aire de loisirs des 4 saisons à Loché

Dimanche 1er mars de 9 h à 17 h 30
Centre équestre de Mâcon-Chaintré
Concours d'attelage amateur indoor.

Dimanche 1er mars à partir de 14 h
Maison de quartier des Gautriats
Loto organisé par le Cèdre des Gautriats.

Du lundi 2 au mercredi 11 mars
Salle de conférences au Théâtre
Bourse aux vêtements printemps-été organisée par Familles du Mâconnais.

13 FÉVRIER, SPORTIFS, DIRIGEANTS ET ÉDUCATEURS RÉCOMPENSÉS

Instant privilégié, la soirée de « Remise des récompenses aux sportifs et dirigeants mâconnais », orchestrée par la Ville, permet d'honorer celles et ceux qui brillent au niveau régional, interrégional, national ou international. Ambassadeurs de Mâcon, elles et ils ont décroché des titres en individuel ou par équipe.
Aux côtés des athlètes, figurent également les dirigeants et les éducateurs, sans qui rien ne serait possible. Ils reçoivent des médailles les récompensant de dix ans minimum de bons et loyaux services, dans les 91 clubs que compte la cité lamartinienne. Une diversité d'offres qui propose à 15 890 licenciés (près de 45 % de la population de la ville préfecture), la pratique de 56 sports différents dans 84 installations, pour une aide financière municipale de plus d'1 million d'euros !
Avec pour marraine la Mâconnaise (voir notre interview) championne du monde de sport boules, Barbara Barthet, cette soirée du vendredi 13 février (à partir de 18 h au Complexe sportif des Saugeraies), sera entrecoupée de vidéos sur le sport chez les seniors, le sport féminin, le sport comme support des animations de proximité auprès des jeunes. ■

Témoignage

Barbara Barthet,
double championne du monde de boules en tir progressif

« J'ai décroché mon deuxième titre consécutif de championne du monde de tir progressif à Mâcon, face à la Chinoise Y. Wang en novembre dernier. La victoire s'est jouée en une fraction de seconde au dernier tir. Elle a raté le sien, pas moi, égalisant mon record du monde de 45 boules touchées sur 46. C'était un moment d'une grande intensité. Je suis heureuse car j'ai accompli mon rêve pour la deuxième fois. Je joue aux boules depuis l'âge de 7 ans. J'ai pratiqué aussi le judo et l'athlétisme. Je ne vais pas m'arrêter à 20 ans, même si je détiens déjà, en plus de mes 2 titres mondiaux, une quinzaine de titres de championne de France, 4 d'Europe, 2 coupes d'Europe en tir progressif mais également en tir de précision, tête à tête, combiné. Il ne me manque qu'un titre en doublette. Je suis actuellement à Lyon des études de Staps pour décrocher un métier dans le sport. Je continue plus que jamais mon entraînement dans l'objectif de remporter une troisième médaille d'or aux prochains championnats du monde. Je fais du spécifique mais aussi de la course, du vélo, des abdominaux, du fractionné. Je pratique ce sport par passion uniquement, en aucune manière pour la notoriété ou l'argent. Mon titre m'a rapporté 2 000 €, autant dire rien par rapport à certaines nations (30 000 € pour une athlète tunisienne) et je ne compare pas avec d'autres sports. Côté notoriété, le sport boules est peu médiatisé. Je suis donc heureuse de cette reconnaissance locale. J'ai donc accepté avec plaisir d'être marraine pour les récompenses sportives de la ville. »

4E OPEN GDF SUEZ : 56 JOUEUSES MONDIALES EN LICE

Événement majeur du tennis en Bourgogne, unique tournoi professionnel de Saône-et-Loire inscrit à l'International Tennis Féminin (ITF) Pro circuit, l'Open GDF Suez revient pour la 4e fois à Mâcon. Du 21 février au 1er mars, 56 joueuses russes, croates, italiennes, serbes, allemandes, françaises s'affronteront dans le tableau final durant cette semaine, dotée comme l'an dernier de 10 000 $ de dotations. C'est la somme minimale à payer pour prétendre organiser des tournois pros et obtenir les agréments des fédérations française et internationale.

Au milieu de ces jeunes filles classées entre la 200e et la 500e place mondiale, la Mâconnaise Myriam Enmer (voir ci-contre) bénéficie de l'unique wild card dont dispose le TCM (Tennis Club de Mâcon), organisateur de ce grand rendez-vous. Ce privilège lui évite de passer par les qualifications qui se dérouleront les samedi et dimanche 21 et 22 février.

Toutes les rencontres, des qualifications à la finale, se joueront sur trois cours couverts de l'allée Jean-Bouin.

L'an dernier, près de 2 000 spectateurs avaient suivi avec passion les 55 simples au menu de l'Open GDF Suez. Le programme demeure cette année le même comme l'entrée qui reste libre. Les qualifications le week-end commenceront à 9 h pour s'achever vers 22 h. Quant au tournoi, il débute pour les 32e (lundi et mardi) et 16e de finale (mercredi) à 10 h. À partir des 8e (jeudi), les matches débutent à 12 h.

Notez qu'en parallèle, 16 équipes tenteront de remporter le tournoi en double avec finale le vendredi 27. Le public pourra assister le dimanche à une démonstration de tennis en fauteuil. Le mercredi 25 en présence des tenniswomen pros, des animations autour de la balle jaune s'adresseront aux enfants.

Bien évidemment ce bel instant de tennis ne serait pas possible sans l'aide des partenaires à commencer par la Ville de Mâcon, GDF Suez, BNP Paribas, Alainé, etc.

Football
1er février, 15 h
UFM – Chalon, stade Pierre-Guérin.
15 février, 15 h
JSM – St Bonnet-la-Guiche, terrain synthétique.
22 février, 10 h 30
RC Flacé féminin – Chatenoy, stade Pierre-Guérin.
22 février, 15 h
UFM – Nevers, stade Pierre-Guérin.

Rugby
1er février, 15 h
ASM – Tricastin, stade Emile-Vanier.
22 février, 15 h
ASM – Chalon-sur-Saône, stade Emile-Vanier.

Omnisports
4 février, 10 h à 12 h
Championnat d'Académie UNSS, Palais des sports, stade Nord, Cosec St-Exupéry.
13 février, 18 h
Récompenses aux sportifs et dirigeants, complexe des Saugeraies.

Judo
7 février, 13 h 30 à 17 h
Tournoi des petits tigres, complexe des Saugeraies.

Basket
21 février, 20 h
ESPM – Montbrison, salle des sports de Prissé.

Volley ball
14 février, 20 h
Mâcon – ASPTT Dijon, Palais des sports.

Équitation
14 et 15 février,
Tournée des As, centre équestre de Mâcon-Chaintré.
20 au 22 février
National amateur/pro, centre équestre de Mâcon-Chaintré.

Tennis
Du 21 février au 1er mars
Open GDF Suez, tennis club de Mâcon.

Elle fait l'actu

Myriam Enmer,
licenciée au TC Mâcon

« L'an dernier, je n'ai pas pu participer à l'Open de Mâcon à cause d'une longue blessure. Après m'être concentrée sur mon Bac en 2014, je suis inscrite par correspondance en licence de lettres modernes et je poursuis au Pôle espoir de Dijon mes entraînements de tennis, à raison de plusieurs séances par jour. Depuis octobre, j'enchaîne les matches et remonte dans la hiérarchie nationale. Classée pour l'instant « – 2 » je suis dans le top 10 national des filles ayant mon âge, 17 ans. Pour le tournoi de Mâcon, je vais me battre avec pour objectif de passer deux tours. Je serais très heureuse si j'y parviens. »

PROTÉGER ANIMER DÉVELOPPER EMBELLIR

Toujours avec ma ville

"VilleDeMacon"

MACON
L'ÉNERGIE POUR VOUS, AVEC VOUS !

L'indice **ATMO** du mois de décembre

Répartition par jour :

2	**Très bon :**	6 jours
3	**Bon :**	17 jours
4	**Bon :**	4 jours
5	**Moyen :**	2 jours
6	**Médiocre :**	0 jour
7	**Médiocre :**	2 jours

ATMO est satisfait, la qualité de l'air a été bonne au mois de décembre

Indice journalier sur www.atmosfair-bourgogne.org

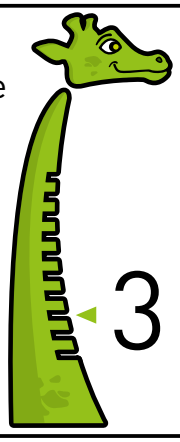

INFOS PRATIQUES

> ALLO MAIRIE
n° Vert 0 800 33 72 73
(appel gratuit depuis un poste fixe)

POINT INFORMATION MAIRIE ST-CLÉMENT

94, rue de Lyon **03 85 22 15 06**
Du mardi au vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.
Accueil : Nassera – Conseillère municipale à votre écoute : Georgette Degoulange

NUMÉRO D'URGENCE SÉCURITÉ GAZ

n° 0800 47 33 33

MÉDECINE DE GARDE

En cas d'urgence : maison médicale rue Ambroise-Paré
Tous les jours de 20 h à minuit, samedi à partir de 14 h, dimanche et fêtes de 8 h à minuit.
En dehors de ces horaires, composez le 15.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Nouveau **n° : 0 810 25 71 10**

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

1550, av. Général-de-Gaulle.
Tél. : 03 85 21 90 83

NUMÉROS D'URGENCE

> S.A.M.U : 15
> POLICE SECOURS : 17
> SAPEURS POMPIERS : 18
> ENFANCE MALTRAITÉE : 119
> ENFANTS DISPARUS : 116 000

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 16 FÉVRIER À 18 H 30